



ORGANISATION

1^{er} TOUR DE LA COUPE DE LA REUNION

(Léopold Rambaud)

Mesdames et Messieurs les Présidents,

La Régionale Sportive, dans sa séance du Mercredi 6 mars 2019, tient à vous rappeler certains points du règlement de la LRF, pour que l'organisation des rencontres se passe dans les meilleures conditions.

- **Article 4 du Règlement des Coupes**: ... chaque club devra fournir deux (2) ballons règlementaires minimum à l'arbitre avant le match ...
- **Article 5 du Règlement des Coupes**: ... Lorsque deux équipes possèdent un équipement de même couleur, ... sur terrain neutre, le club le plus anciennement affilié à la FFF, gardera ses couleurs ...
- **Article 26 Composition Feuilles de Matches** : En Coupe de la Réunion, pour ce tour préliminaire, les clubs de D1 / R2 pourront faire figurer sur la feuille d'arbitrage, seize (16) joueurs dont (1) gardien de but en tenue parmi les remplaçants.
- **Article 45 du Règlement Intérieur** : ... Sur la feuille d'arbitrage doivent figurer les noms et les numéros de licence des occupants du banc de touche (dans la limite de cinq (5)). Les personnes qui ne présenteront pas leurs licences, se verront refuser l'accès au banc de touche.

RECETTES

Les recettes seront réalisées par le club recevant jusqu'aux 1/8^e finale inclus selon les directives données par Régionale Sportive et la LRF « **seront prélevées en cas de recettes réalisées, les frais d'arbitrage et de contrôle, le solde étant adressé à la LRF. Dans le cas contraire (pas d'organisation de recettes), les frais d'arbitrage seront supportés de moitié par les 2 clubs en présence** ».